



## Renseignements supplémentaires sur les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et demande de redressement

Ce formulaire sert à demander un redressement ou à soumettre des renseignements supplémentaires aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement. N'utilisez pas ce formulaire pour demander un ajustement à votre déclaration de revenus.

- Si ce redressement modifie votre revenu net, l'administration peut demander qu'un redressement semblable ait d'abord été accepté par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les demandes de redressement concernant votre déclaration de revenus doivent être envoyées séparément à votre bureau de l'ARC.
- Envoyez ce formulaire dûment rempli, ainsi que tout autre document s'y rattachant, par la poste ou par télécopieur à :

**Administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement**  
**C.P. 3200**  
**Winnipeg MB R3C 5R7**  
**Télécopieur : 204-983-3947**

**Veillez identifier le type de renseignements que vous envoyez en cochant les cases appropriées :**

- Renseignements soumis en même temps que mes formulaires des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement
- Redressement des renseignements déclarés dans mes formulaires originaux des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement
- Renseignements demandés par l'administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement

**Indiquez à quelle année de programme s'applique votre demande de redressement :**

- 2002     2003     2004     2005     2006     2007

**Destinataire :** \_\_\_\_\_ **Nombre de pages/pièces jointes, y compris cette page :** \_\_\_\_\_

1		Identification		À l'usage du bureau seulement				
Numéro d'identification du participant (NIP)		<input type="text"/>		Date de réception	Date de traitement	Identification de l'employé		
Nom :								
Numéro de téléphone (jour) :		Numéro de télécopieur :						
2		Détails du redressement						
Indiquez ci-dessous les détails du redressement que vous demandez. Les redressements qui s'appliquent aux renseignements déclarés sur vos formulaires des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement doivent être demandés dans les 90 jours suivant la date indiquée sur votre Calcul des prestations du programme initial. Veuillez vous assurer d'indiquer l'année (les années) pour laquelle (lesquelles) vous demandez un ajustement.								
Partie du formulaire	Description de l'élément à redresser		Montant précédent				Montant révisé	
3		Autres détails ou explications (joignez une feuille supplémentaire si nécessaire)						

**Remarque :** Si vous préférez faire état de vos redressements sur une page des formulaires des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement plutôt que de remplir la partie 2 de ce formulaire, joignez l'autre page à ce formulaire.